|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen2014-2019 |  |

Document de séance

<NoDocSe>B8‑1312/2016</NoDocSe>

<Date>{22/11/2016}22.11.2016</Date>

<TitreType>PROPOSITION DE RÉSOLUTION</TitreType>

<TitreRecueil>déposée conformément à l’article 133 du règlement</TitreRecueil>

<Titre>sur l’aide de préadhésion à la Turquie</Titre>

<Depute>Sophie Montel, Florian Philippot</Depute>

B8‑1312/2016

Proposition de résolution du Parlement européen sur l’aide de préadhésion à la Turquie

*Le Parlement européen*,

– vu l’article 133 de son règlement,

A. considérant que l’Union européenne soutient le développement économique, social et territorial de la Turquie à travers son dispositif d’instrument d’aide de préadhésion (IAP II);

B. considérant que cette aide, qui devrait atteindre près de 800 millions d’euros en 2017, vise à la fois à aider la Turquie à adhérer à l’Union mais aussi à financer l’accord sur les flux migratoires;

C. considérant que les récents évènements et la dérive des autorités turques sont de nature à rendre caduc ce plan;

D. considérant que la Turquie n’a pas vocation à rejoindre l’Union;

1. demande à la Commission, au Conseil et aux États membres d’envisager une réduction drastique de l’aide de préadhésion à la Turquie ainsi que de geler définitivement la contribution de l’Union à la facilité en faveur des migrants en Turquie.